AVENANT N°1 AU PARTENARIAT ENTRE LE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

ENTRE

LE MINSTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE,

Représenté par Madame Bérangère ABBA, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique

Ci-après désigné « Le Ministère »

D'une part

ET

LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Représentée par Madame la Présidente Martine VASSAL,

Ci-après désignée « La Métropole »

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Ministère de la Transition Ecologique est l'administration chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement français dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer.

Dans le cadre de ces attributions, le Ministère est co-organisateur avec l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN. Ce dernier aurait dû se tenir du 11 au 19 juin 2020 à Marseille - Parc Chanot. A ce titre, la Métropole, par délibération n°

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

ENV 030-7516/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019, a approuvé une convention de partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, relatif aux modalités d'accueil du Congrès Mondial de la Nature.

Toutefois, la pandémie de la CoViD-19 ayant compromis la tenue de cet évènement à cette date, il a été nécessaire de reporter le congrès du 03 au 11 septembre 2021. L'impact de cette crise sanitaire sans précédent à l'échelle mondiale entraîne à questionner nos priorités, et réaffirme la volonté de La Métropole d'une participation à l'organisation de ce congrès.

En conséquence, la conclusion d'un avenant à la convention d'organisation de l'évènement a pour objet de prolonger la durée de la convention à l'année 2021, et de préciser certaines évolutions pratiques liées à l'organisation de l'évènement.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 1 du partenariat est ainsi modifié : la mention de l'année « 2020 » est substituée par la mention « 2021 ».

ARTICLE 2 :

L'article 2 du partenariat est ainsi modifié « **Le présent partenariat est conclu pour les années 2020 et 2021** ».

ARTICLE 3 :

L'article 3 de la convention de partenariat est substitué comme suit :

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA METROPOLE

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement de par sa taille, sa durée, son rayonnement, plusieurs dispositifs sont envisagés par la Métropole. La Métropole contribuera aux besoins d'organisation et de logistique dans le champ de ses compétences par des apports en nature. Elle contribuera également à des actions de communication et de mobilisation du très grand public sur le territoire pour favoriser le succès populaire et l'héritage que ce grand évènement peut susciter

Par délibération du 20 juin 2019, la Métropole a fixé les grands principes de sa participation au Congrès Mondial de la Nature.

L'enjeu pour la Métropole est de participer, au travers de ses compétences, à l'accueil d'un tel évènement sur son territoire.

La participation de la Métropole représentera une enveloppe budgétaire de **1, 125M€** qui prendra notamment la forme de contributions en nature pour les prestations suivantes :

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

- MOBILITE :

  - Au total, le volet « transport » relevant de la compétence métropolitaine constitueront un apport en nature au titre de la participation financière à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **350 K€HT**.
  - Il est prévu :
  - La fourniture de 1500 Pass Métropolitains pour les congressistes adhérents à l'UICN d'une durée de 15 jours (engagement de la candidature) personnalisés pour l'occasion, extension d'horaires de certaines lignes de métro, bus ou navettes maritimes ou navettes aéroport,
  - Un Pass Métropolitain réseaux TC Métropole pour les bénévoles d'une durée moyenne de 72h pour 1500 personnes sur la durée du Congrès,
  - Un Pass Transport pour les écoliers Métropolitains ne disposant pas de cartes scolaires et pour leurs accompagnants (5000 pass journée sur la durée du congrès),
  - La valorisation de la préparation, achat support titres Pass, encodage, distribution,
  - Une extension horaire du fonctionnement du métro Ligne 2 pour les soirées d'ouverture et de clôture (+2 x 1h),
  - Des navettes Frioul supplémentaires réservées aux congressistes dans la limite de 1 aller-retour/jour sur la durée du congrès,
  - Des renforts de navettes Aéroport/Marseille supplémentaires réservés aux congressistes dans la limite de 2 aller-retour/jour sur la durée du congrès,
  - L'extension de la gratuité pour l'utilisation des vélos en libre-service pour les détenteurs de Pass,
  - La gratuité du transport PMR Mobimetropole dans la limite de 500 voyages sur la durée du congrès pour les participants inscrits.
  - La mise à disposition / location d'espaces de stationnement à proximité du Parc Chanot pour le stationnement et le départ des cars d'excursions congressistes ainsi que la dépose et prise en charge des scolaires acheminés en autocars

  De plus, une information aux congressistes sera disponible :

  - aux points d'accueil et d'information voyageurs dans les Agences commerciales de la Métropole (Aéroport, St Charles, Aix en Provence, Aubagne, Salon, Martigues, Istres, Vitrolles).
  - dans les cars de la Ligne Aéroport - Marseille
  - dans les principales stations de métro de Marseille. Point accueil et information voyageurs / congressistes aux stations métro de St Charles, Rond-Point du Prado et Vieux-Port.
  - La prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite sera particulièrement soignée avec la mise en place de moyens spécifiques « Mobimetropole » supplémentaires (5 véhicules affectés).

- PROPRETE :

Au total, le volet « propreté » constituera un apport en nature au titre de la participation financière de la Métropole à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **300 K€HT**.

Afin de permettre la réalisation des opérations de collecte dans l'enceinte du Parc Chanot, en conformité avec la convention d'occupation réalisée entre le MTES et la SAFIM, ces prestations sont

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

conditionnées à l'obtention d'un accord express du gestionnaire du site, indiquant notamment les modalités d'intervention de la Métropole.

Il est prévu :
- des prestations de nettoyage renforcées aux abords du site du Parc Chanot, (notamment tournées supplémentaires et nettoyage de la voie publique renforcés)
- la mise en place d'un dispositif de collecte des déchets dans des containers et bennes, mises en place sur site installées, fournies, gérées par la Métropole pour chacun des types de déchets suivants par nature (vrac, verres, bois, cartons et journaux, déchets alimentaires, plastique) ;
- Le contenu de ces bennes et containers sera enlevé et traité pour recyclage et valorisation par la Métropole ;
- le MTES s'engage à prendre en charge le nettoyage du site, à faire procéder au tri nécessaire des déchets en amont de la collecte sélective qui pourra alors être réalisée par la Métropole

Par ailleurs, la Métropole propose la mise à disposition d'une flotte de 26 000 Ecocups métropolitains consignés et donc réutilisables pendant toute la durée du Congrès. Les Ecocups sont restitués à la Métropole à l'issue de la manifestation. La Métropole assurera la distribution et la récupération de ces Ecocups, dont les modalités seront validées au moyen d'une fiche technique.

- <u>MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE D'AFFICHAGE METROPOLITAIN</u>

Au total, les « espaces d'affichage » relevant de la compétence métropolitaine constitueront un apport en nature au titre de la participation financière à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **200 K€HT**.

Il est prévu :
La mise à disposition de faces, sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'occasion des différents temps forts de l'année, pour relayer la communication autour du Congrès et des événements accompagnant le Congrès :

- 130 faces 2m² tramway Marseille - 6 semaines
- 288 faces fonds de rames Metro Marseille – 2 mois (janvier/mai)
- 70 Faces - Arrière de bus sur Aubagne - 4 semaines
- 50 Faces 2m² Istres – 4 semaines
- 30 Faces - Arrière de bus sur Salon de Provence – 4 semaines
- 25 Faces - Arrière de bus sur Martigues – 4 semaines
- 50 Faces 8m² Marseille – 2 semaines en mai
- 1 face 8m² aéroport – 4 mois
- 40 Panneaux digitaux Marseille – 4 semaines

Le Ministère de la Transition Ecologique devra transmettre les affiches et écrans 3 semaines minimum avant leur diffusion. Le visuel devra être validé par le service communication de la Métropole et devra porter les attributs de communication obligatoires des affichages métropolitains (Marie-louise métropolitaine de soutien aux manifestations).

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

- ACTION DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Au total, les prestations « d'actions de communication et de mobilisation » destinées à initier, sensibiliser et mobiliser le grand public à la question de la biodiversité constitueront un apport en nature au titre de la participation financière à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **275 K€HT.**

Il est prévu :

- Travail de réflexion autour du naming « 2020, l'appel de la nature », puis travail de création de l'identité visuelle avec le collectif de partenaires.
- Ouverture de l'année '2020, l'appel de la nature'. Il s'agit d'une sensibilisation du grand public au thème de la préservation de la biodiversité et de la nature, de la tenue du Congrès de l'UICN et du calendrier des actions programmées tout au long de l'année 2020.
- Réalisation d'une sensibilisation du grand public au patrimoine biodiversitaire du territoire en faisant (re)découvrir notre patrimoine naturel, si proche et parfois méconnu. Il pourra s'agir d'une exposition itinérante, dont les modalités restent à définir.
- Un calendrier d'actions de promotion et sensibilisation à l'environnement, la protection du littoral, la gestion des déchets et leur revalorisation, la protection de nos espaces naturels et aux bons gestes du quotidien est prévu dans les mois précédant le congrès. Sur chacun des événements organisés ou soutenus par la Métropole sera fait la promotion du Congrès de l'UICN. Le but étant de mobiliser le grand public pour cet événement et inciter à modifier les comportements sur le long terme.
- L'organisation d'une conférence des « métropoles-nature » au sein du congrès

ARTICLE 4 :

L'article 4 du partenariat est ainsi modifié : la mention « à définir sur la période allant du 11 au 19 juin 2020 » est substituée par la mention « à définir sur la période allant du 03 au 11 septembre 2021 ».

Fait à Marseille, En trois exemplaires

Madame Martine VASSAL,

Présidente
de la Métropole Aix Marseille Provence

Mme Bérangère ABBA,

Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre
de la Transition écologique

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021